



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frais d'optique

Question écrite n° 11315

## Texte de la question

M. Jean-Michel Ferrand attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur l'insuffisance du remboursement des frais d'optique par la sécurité sociale. Les problèmes de vue, dans certains cas, constituent un véritable handicap, imposant le port de lunettes et nécessitant leur renouvellement régulier. Pour les personnes malvoyantes, les lunettes sont un outil de travail, et sont même indispensables pour être autonome et pouvoir vivre normalement. Dans ces conditions, la base sécurité sociale qui permet le calcul du remboursement des verres et des montures doit absolument être réévaluée de manière conséquente car les remboursements actuels sont dérisoires par rapport au coût des lunettes. Il lui demande quelles mesures elle entend prendre en ce sens afin que les frais d'optique ne soient plus essentiellement à la charge des personnes malvoyantes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Michel Ferrand](#)

**Circonscription :** Vaucluse (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11315

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 novembre 2007, page 7424

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)